

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Geldwäscherei</b>
Akteure	<b>Merlini, Giovanni (fdp/plr, TI) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Geldwäscherei, 2019 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Wirtschaft</b>	1
Geld, Wahrung und Kredit	1
Kapitalmarkt	1

## Abkürzungsverzeichnis

<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>GwG</b>	Geldwäschereigesetz
<b>FIDLEG</b>	Finanzdienstleistungsgesetz
<b>FINIG</b>	Finanzinstitutsgesetz
<b>DLT</b>	Distributed Ledger Technology

---

<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>LBA</b>	Loi sur le blanchiment d'argent
<b>LSFin</b>	loi sur les services financiers
<b>LEFin</b>	Loi fédérale sur les établissements financiers
<b>DLT</b>	Distributed Ledger Technology

# Allgemeine Chronik

## Wirtschaft

### Geld, Wahrung und Kredit

#### Kapitalmarkt

**MOTION**  
DATUM: 20.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Les nouvelles technologies financieres, et notamment le «blockchain», attisent de nombreux debats au quotidien. Face a la proliferation de ces technologies et l’arrivee des cryptomonnaies dans la sphere financiere, Giovanni Merlini (plr, TI) pointe du doigt l’inadequation entre ces nouvelles technologies et nos instruments judiciaires et administratifs. Il a donc depose une motion qui charge le Conseil federal de rendre applicable aux cryptomonnaies les **instruments proceduraux des autorites judiciaires et administratives**. Il estime qu’il existe actuellement des lacunes qui renforceraient l’extorsion de fonds et le blanchiment d’argent. De plus, il explique que les autorites judiciaires et administratives n’ont pas les instruments proceduraux adaptes aux cryptomonnaies dans le cadre de la protection des valeurs patrimoniales.

De son cote, le Conseil federal a propose de rejeter la motion. Bien qu’il avoue qu’une problematique existe, il rappelle qu’un groupe de travail a ete constitue afin de developper des solutions eventuelles. Il considere donc que l’acceptation de la motion serait prematuree. De plus, il a precise que de nombreuses problematiques de ces nouvelles technologies etaient deja prises en compte par la loi sur le blanchiment d’argent (LBA), et les lois sur les services financiers (LSFin) et les etablissement financiers (LEFin).

Finalement, le Conseil national a adopte la motion par 99 voix contre 83 et 10 abstentions. Des alliances heteroclites ont decide du sort de cet objet. Le Parti socialiste, rejoint par les vert’liberaux, le PDC, le PBD et 12 voix du Parti liberal-radical ont fait pencher la balance en faveur de l’acceptation de l’objet. Ainsi, les voix de l’UDC, des verts et de 13 liberaux-radicaux n’ont pas ete suffisantes pour s’opposer a la motion. En outre, la division au sein du PLR a entraıne 7 parlementaires du groupe a s’abstenir.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 10.09.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

La motion Merlini (plr, TI) vise une adaptation des **instruments proceduraux des autorites judiciaires et administratives** pour repondre aux **nouvelles technologies financieres** comme le «blockchain». Apres analyse, la Commission de l’economie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) propose, a l’unanimite, le rejet de la motion. En effet, elle estime que le projet de loi federale sur l’adaptation du droit federal aux developpements de la technologie des registres electroniques distribues (TRD) 19.074 repond entierement a la problematique soulevee par le depute tessinois. La **motion a ete rejetee sans opposition par la chambre des cantons**.<sup>2</sup>

1) BO CN, 2019, pp.474

2) BO CE, 2020, p.733; Communique de presse CER-CE du 21.08.2020; Rapport CER-CN du 21.08.2020